



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2024

**Comité Syndical  
Du 19 février 2024**

Présenté en Commission Finances le 23 janvier 2024.

## INTRODUCTION

Conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le ROB doit être impérativement présenté à l'Assemblée dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget. Ce rapport obligatoire pour les EPCI comptant au moins 3 500 habitants porte essentiellement sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels, l'évolution des charges de personnel, la structure et la gestion de la dette.

N'ayant aucun caractère décisionnel, le Rapport d'Orientations Budgétaires est donc l'occasion de faire une présentation de l'évolution des services et des finances du Syndicat.

L'année 2023 a principalement été marquée par un changement d'organisation interne qui a redistribué plusieurs missions aux seins des services dont celui des finances du syndicat.

Pour rappel, le RBF (Règlement Budgétaire et Financier) a été adopté lors du Comité Syndical du 13 février 2023 suite au passage à la nomenclature M57. Ce règlement définit les règles de gestion internes propres au SMICTOM des Flandres, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'Instruction budgétaire et comptable applicable.

Un impact concernant la collecte est le retard pris dans la livraison des bacs de collecte pucés sur quelques communes de la CCFI. Ce retard a obligé la réalisation de collectes supplémentaires en dehors des collectes régulières exercées hebdomadairement, dû au fait que les véhicules effectuant la collecte en tarification incitative sont configurés pour ne pas pouvoir vider les bacs n'ayant pas de puces. Le coût total de ces collectes spécifiques a été de **241 843,76€ en 2023**.

L'entreprise ESE France a sollicité une indemnité sur le fondement de la théorie de l'imprévision en raison du contexte inflationniste de l'ensemble des matières premières vierges ou recyclées.

Le montant de cette imprévision s'est élevé à **99 003,42€ en 2023**.

Une étude a été réalisée fin 2023 afin de mettre en œuvre la nouvelle filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les produits et matériaux de

construction du bâtiment (PMCB). La mise en place effective et progressive de cette filière permettra de réaliser des économies des encombrants, mais également d'obtenir des soutiens supplémentaires sur certains matériaux : amiante, bois, plâtre, gravats, laine de verre et laine de roche, menuiseries vitrées... De nouveaux contenants sont attendus en déchèteries afin de séparer à la source certains de ces matériaux.

Concernant le projet de construction de la future déchèterie d'Hazebrouck, sur un terrain mis à la disposition du SMICTOM par la CCFI, l'étude faisabilité a été réalisée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ChD Consultant et le maître d'œuvre (MOE) IRH a finalisé la phase Avant-Projet (AVP). Suite aux études faune-flore-zone humide, des études environnementales complémentaires ont été menées et se poursuivent encore en 2024, notamment pour des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser), à la fois sur le terrain impacté, et sur la potentielle parcelle de compensation. L'étape suivante, avant la phase de travaux, est la phase PRO, avec notamment l'élaboration des dossiers ICPE et loi sur l'eau, dont le délai d'instruction peut varier entre 9 et 27 mois.

Concernant le projet de construction de la future déchèterie de Merville, l'étude de faisabilité est quasiment terminée avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage ChD Consultant. La consultation pour la désignation du maître d'œuvre sera prochainement lancée. La CCFL prend en charge les études faune flore ainsi que le bornage, ce projet s'inscrivant dans un aménagement global de la zone industrielle. L'étude géotechnique et le levé topographique doivent être réalisés par le syndicat cette année.

Le SMICTOM des Flandres a bénéficié d'un soutien de l'Eco-organisme CITEO à hauteur de **220 430,34€** pour le passage en C0,5 et la conteneurisation dans le cadre de la REOMI. La collecte en C0,5 correspond au passage une semaine sur deux pour les déchets recyclables.

**I – PRESENTATION DES COUTS DE SERVICE****1- Coûts de service prévisionnels**

Le coût de service prévisionnel 2023 a été adopté par le comité syndical en séance du 13 mars 2023 au montant global de **11 782 757.20 €** avant reprise des excédents.

Le coût prévisionnel est en baisse en rapport avec la baisse du coût du nouveau marché de collecte.

**II – LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE**

L'ensemble de la dette du Syndicat est représenté par des emprunts à taux fixe, apportant ainsi toute sécurité sur le long terme.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours de la dette s'élève à **3 395 158.45 €**. Le dernier emprunt réalisé par le syndicat était en 2021 de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour l'achat des bacs de collecte dans le cadre de la conteneurisation REOMI.

L'état de l'endettement annuel ci-après, présente l'évolution des annuités d'emprunt depuis 2023.

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2023	3 860 519,54	465 361,09	30 797,38	0,00	(+) 0,00	496 158,47	3 395 158,45
2024	3 395 158,45	469 536,80	26 621,67	0,00	(+) 0,00	496 158,47	2 925 621,65
2025	2 925 621,65	462 118,76	22 372,79	0,00	(+) 0,00	484 491,55	2 463 502,89
2026	2 463 502,89	430 468,42	19 022,31	0,00	(+) 0,00	449 490,73	2 033 034,47
2027	2 033 034,47	433 272,82	16 217,90	0,00	(+) 0,00	449 490,72	1 599 761,65
2028	1 599 761,65	436 102,77	13 387,94	0,00	(+) 0,00	449 490,71	1 163 658,88
2029	1 163 658,88	366 568,11	10 532,02	0,00	(+) 0,00	377 100,13	797 090,77
2030	797 090,77	151 607,94	8 320,42	0,00	(-) 0,00	159 928,36	645 482,83
2031	645 482,83	104 727,13	6 487,39	0,00	(+) 0,00	111 214,52	540 755,70
2032	540 755,70	105 852,22	5 362,30	0,00	(+) 0,00	111 214,52	434 903,48
2033	434 903,48	106 989,39	4 225,13	0,00	(+) 0,00	111 214,52	327 914,09
2034	327 914,09	108 138,78	3 075,74	0,00	(+) 0,00	111 214,52	219 775,31
2035	219 775,31	109 300,51	1 914,01	0,00	(+) 0,00	111 214,52	110 474,80
2036	110 474,80	110 474,80	739,79	0,00	(+) 0,00	111 214,59	0,00
<b>Sous-total</b>		<b>3 860 519,54</b>	<b>169 076,79</b>	<b>0,00</b>		<b>4 029 596,33</b>	
<b>Total</b>		<b>3 860 519,54</b>	<b>169 076,79</b>	<b>0,00</b>		<b>4 029 596,33</b>	

Les emprunts à amortir sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 059-255900573-20240219-D2\_2024-DE

Année	Financement	Montant	Durée
2010	Aménagement des déchèteries	550 000,00 €	15 ans
2015	Aménagement des déchèteries	650 000,00 €	15 ans
2016	Aménagement des déchèteries	2 000 000,00 €	20 ans
2022	Achat de bacs conteneurisation REOMI	2 000 000,00 €	7 ans

Considérant l'emprunt souscrit en 2022 pour le financement des bacs de collecte acquis dans le cadre de la conteneurisation REOMI, le montant de l'endettement par habitant et par territoire concerné a évolué comme suit :

2023	Capital	Intérêts	Total Annuités	Population	€ / hab
2023 CCFI-CCFL	182 545,63	24 050,48	206 596,11	119 199	1,73 €
2023 CCFI (REOMI)	282 815,46	6 746,90	289 562,36	78 635	3,68 €
2023	465 361,09	30 797,38	496 158,47		

2024	Capital	Intérêts	Total Annuités	Population	€ / hab
2024 CCFI-CCFL	185 673,47	20 922,64	206 596,11	118 983	1,74 €
2024 CCFI (REOMI)	283 863,33	5 699,03	289 562,36	78 475	3,69 €
2024	469 536,80	26 621,67	496 158,47		

Emprunts en cours



- 2010 - Aménagement des déchèteries
- 2015 - Aménagement des déchèteries
- 2016 - Aménagement des déchèteries
- 2022 - Achat de bacs conteneurisation REOMI

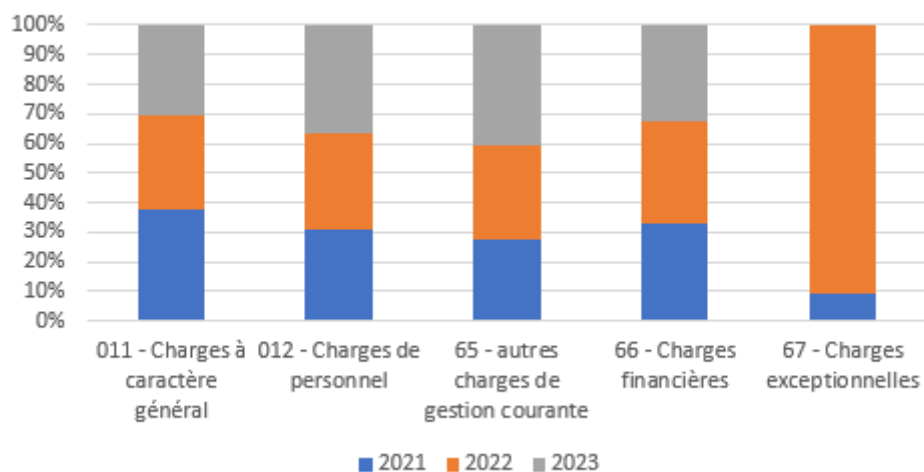
### III - SYNTHESE ET EQUILIBRE BUDGETAIRE

#### A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### 1 - Evolution des charges et des produits de fonctionnement

EVOLUTION DES CHARGES 2021 - 2023			
Charges	2021	2022	2023
011 - Charges à caractère général	12 312 394,45 €	10 253 037,45 €	9 941 888,72 €
012 - Charges de personnel	1 401 190,32 €	1 482 812,27 €	1 647 569,95 €
65 - autres charges de gestion courante	346 031,59 €	396 232,30 €	507 004,62 €
66 - Charges financières	30 796,76 €	32 820,07 €	30 314,86 €
67 - Charges exceptionnelles	189,00 €	1 799,09 €	0 €
<b>Total des charges de fonctionnement rattachements compris</b>	<b>14 090 602,12 €</b>	<b>12 166 701,18 €</b>	<b>12 126 778,15 €</b>

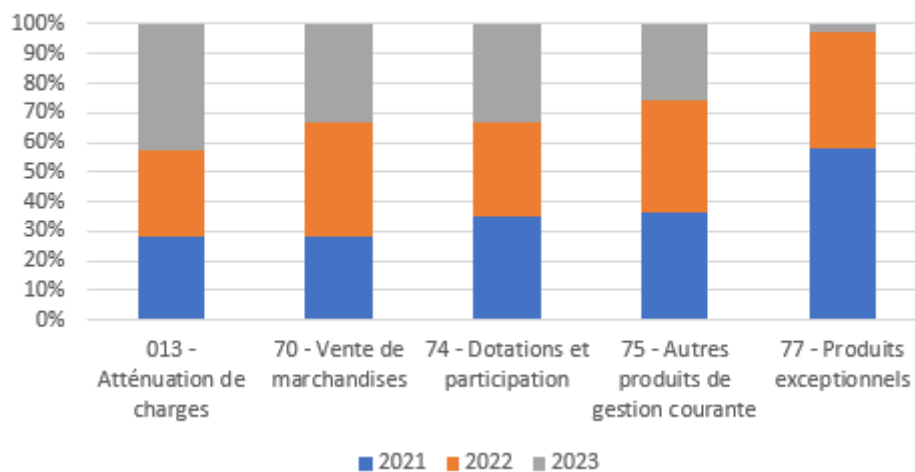
Evolution des charges 2021 à 2023



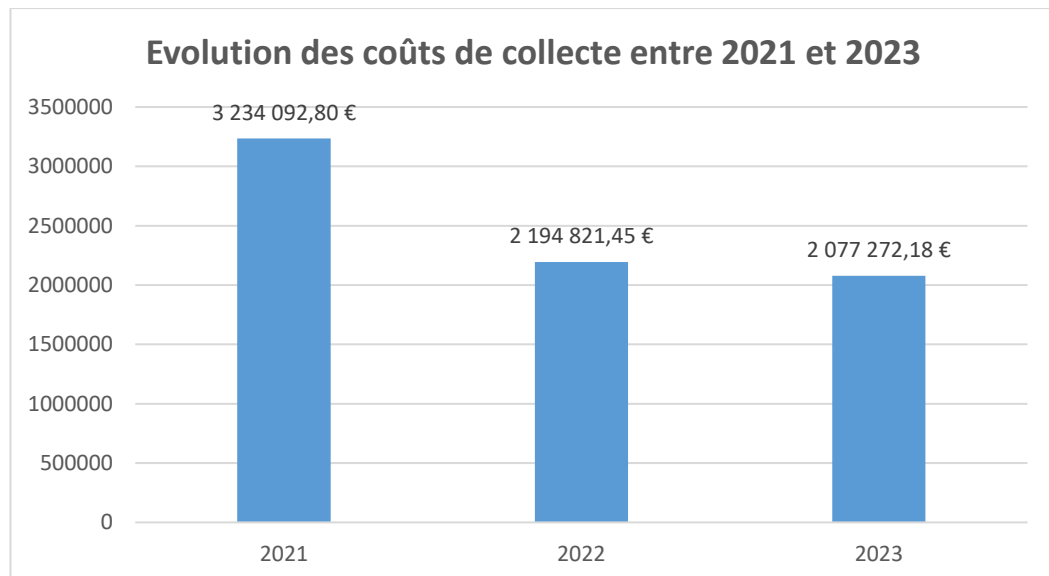
**EVOLUTION DES PRODUITS 2021 - 2023**

<b>Recettes</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
013 - Atténuation de charges	46 170,78 €	48 006,99 €	69 626,30 €
70 - Vente de marchandises	48 240 €	65 621 €	56 786 €
74 - Dotations et participation	13 414 706,78 €	12 300 655,54 €	12 796 103,37 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 030 527,33 €	1 080 422,36 €	719 857,85 €
77 - Produits exceptionnels	18 001,41 €	12 159,69 €	822,87 €
78 - Reprise sur provision	- €	- €	
<b>Total des recettes de fonctionnement rattachements compris</b>	<b>14 557 646,30 €</b>	<b>13 506 865,58 €</b>	<b>13 643 196,39 €</b>

Evolution des produits 2021 à 2023



Avant d'évoquer les évolutions 2024, il convient de rappeler l'évolution des dépenses prévues en 2023 :



### 2022

Nouveau marché de collecte en avril

Collecte des recyclables tous les 15 jours

- 20 % d'OM et + 4 % de déchets recyclables

Près de 1 000 composteurs vendus

### 2023

REOMi au 1<sup>er</sup> janvier

Plus de 500 composteurs vendus

- 35 % d'OM et - 15 % de déchets recyclables

Le coût des collectes a considérablement diminué ces trois dernières années. La baisse des coûts est due :

- à une diminution des tonnages collectés,
- au nouveau marché de collecte passé avec la société éco.Déchets à compter d'avril 2022, permettant également une harmonisation des services rendus aux usagers et un passage à une collecte des déchets recyclables une semaine sur deux,
- le refus de collecte des DIB présentés par certains professionnels dès 2022,
- le retrait de certains « professionnels » en anticipation de la REOMI, et ce dès 2022,
- une baisse des tonnages d'OMr constatée sur l'ensemble du territoire français en 2022
- l'accroissement des ventes de composteurs depuis 2022, phénomène qui pourrait se poursuivre avec l'arrivée de l'obligation de tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- la mise en place de la REOMi au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

<b>Prévision d'évolution en 2024</b>	
Augmentation de la TGAP sur incinération (OM, Refus de tri et encombrants valorisables énergétiquement) et enfouissement Amiante	63 000 €
Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle	25 000 €
Augmentation du coût de consommation électricité dans les bâtiments	15 000 €
Révision des marchés de collecte en porte à porte et gestion haut de quai de transfert (+15 % et tonnage identique)	350 000,00 €
Révision des marchés de collecte et traitement des déchets de déchèteries (+10 % et tonnage identique)	230 000,00 €
Obligation de tri à la source des biodéchets : compostage partagé, individuel, pédagogique, sensibilisation...	33 000,00 €
Charges de personnels hors assurances : revalorisation grilles et augmentation valeur du point sur 13 mois - avancements de grade et échelonnements	80 000 €
Recrutement d'un agent de déchèteries	30 000 €
Plans complets du site de Strazeele avec l'ensemble des réseaux secs et humides (eau, électricité, Telecom, assainissement...)	15 000 €
Etude pour la création d'un syndicat unique pour les compétences collecte et traitement des déchets	25 000 €
Diminution du tonnage de déchets issus des déchèteries suite à la mise en place des nouvelles filières REP (coût évité marché encombrants)	- 30 000 €
Recettes supplémentaires attendues suite à la mis en place des filières REP : PMCB, ASL, ABJ thermiques et non thermiques...	- 200 000 €
Soutien supplémentaire attendu avec le nouveau contrat CITEO (avenant pour continuité en 2024)	- 50 000 €
<b>Incidence sur le coût global du service 2024</b>	<b>553 000 €</b>



**B - SECTION D'INVESTISSEMENT****1 - Exercice 2023**

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le



ID : 059-255900573-20240219-D2\_2024-DE

<b>TRAVAUX OU ACQUISITIONS 2023</b>	
<b>LIBELLE DE LA DEPENSE</b>	<b>MONTANT</b>
CAUTION 3 BADGES CENTRE DIRECTIONNEL	45 €
EXPERTISE FAUNE FLORE - PROJET DECHETERIE HAZEBROUCK	4 550 €
INVENTAIRE FAUNE TERRAIN MESURES COMPENSATOIRES - PROJET DECHETERIE HAZEBROUCK	250 €
MISSION AMO PROJET CONSTRUCTION DECHETERIE HAZEBROUCK	972 €
MAITRISE CEUVRE - PROJET DECHETERIE HAZEBROUCK	15 360 €
ETUDES GEOTECHNIQUES - PROJET DECHETERIE HAZEBROUCK	24 696 €
ETUDE CHIROPTEROLOGIQUE - PROJET DECHETERIE HAZEBROUCK	1 100 €
MISSION AMO - PROJET CONSTRUCTION DECHETERIE MERVILLE	4 488,75 €
LICENCES OFFICE ET MICROSOFT	630 €
BACS REOMI	100 514,10 €
PORTIQUE ET PALAN COLLECTE AMIANTE BAILLEUL	5 180,23 €
CAFETIERE REUNION BUREAU	449,99 €
TRANSPALETTE DECHETERIE LAVENTIE	346,80 €
DEBROUSSAILLEUR ESPACES VERTS DECHETERIES	885,94 €
KARSHER EAU CHAUDE LAVAGE BACS	2 399,06 €
CONTENEUR SECURISE DEEE STEENBECQUE	3 000 €
BADGEUSES CONTROLE PRESENCE SUR SITE	3 030 €
8 COLONNES A VERRE	11 808 €
ESCABEAU ET RAYONNAGE PIECES BACS EBBLINGHEM	2 527,88 €
TGR EVACUATION DOUCHES SITE DE STRAZEELE	14 698,19 €
TGR REMBLAIEMENT FOSSE ATELIER/GARAGE STRAZEELE	5 773,91 €
TGR PORTE ANTI PANIQUE BATIMENT TRI SITE DE STRAZEELE	7 255,20 €
POMPE A CHALEUR SITE DE STRAZEELE	20 382,96 €
GRILLAGE ET PORTAIL STOCKAGE BACS STRAZEELE	13 615,50 €

TGR REPRISE CANIVEAU PARKING ET AIRE DE LAVAGE SITE DE STRAZEELE	
TGR RENOVATION GARDE CORPS EBBLINGHEM	27 480 €
TGR RENOVATION GARDE CORPS STEENBECQUE	28 110 €
CLOISON GRILLAGEE HANGAR EBBLINGHEM	3 286,86 €
AIR DE LAVAGE BACS EBBLINGHEM	32 248,33 €
TRANCHEE ET BRANCHEMENT ECLAIRAGE LOCAL DDS EBBLINGHEM	5 976 €
VEHICULE JUMPER	32 000 €
IMPRIMANTE ETIQUETTES BACS REOMI	3 567,82 €
3 ORDINATEURS BUREAUX ADMINISTRATIFS	2 930,40 €
4 BUREAUX AVEC CAISSON MOBILE	2 145 €
10 CHAISES DE BUREAU	1 285,20 €
BUREAU TOURNANT A DROITE	315 €
ARMOIRE RANGEMENT EPI	701,60 €
<b>REALISATIONS 2023</b>	<b>423 275,72 €</b>

## 2 - Exercice 2024

### Restes à réaliser à inscrire

<b>RESTES A REALISER DEPENSES 2023</b>		
Art.	LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANT
2031	Mission MO - Projet déchèterie Hazebrouck	64 020 €
2031	Mission AMO - Consultant Merville	3 239,99 €
2317	Aire de lavage bacs déchèterie Ebblinghem	3 409,80 €
<b>RESTES A REALISER DE DEPENSES 2023 A REPORTER EN 2024</b>		<b>70 669,79 €</b>

## Investissements 2024

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le



ID : 059-255900573-20240219-D2\_2024-DE

<b>INVESTISSEMENTS 2024</b>		
<b>Art.</b>	<b>LIBELLE DE LA DEPENSE</b>	<b>MONTANT</b>
2031	Nouvelle Déchèterie HAZEBROUCK Etudes environnementales complémentaires	18 120 €
2031	Nouvelle Déchèterie HAZEBROUCK Etude mesure de bruit	1 500 €
2031	Nouvelle Déchèterie HAZEBROUCK Dossier IOTA – loi sur l'eau	5 000 €
2031	Nouvelle Déchèterie MERVILLE Maitrise d'œuvre	44 940 €
2031	Nouvelle Déchèterie MERVILLE Etude mesure de bruit	1 500 €
		<i>71 060 €</i>
2051	Logiciel PARME – Gestion des Paies des Agents	3 454 €
2051	Licence Office – Bureaux administratifs	350 €
		<i>3 804 €</i>
2158	Vidéoprotection – Déchèteries de Bailleul, Laventie, Ebbalinghem, Nieppe et Steenbecque	65 000 €
2158	Déjanteuse hydraulique	800 €
2158	Souffleur – Entretien des déchèteries	270,20 €
2158	Compresseur d'air mobile	620 €
2158	Bacs REOMI – Commande annuelle	50 000 €
2158	Fontaine à eau déchèteries	2 200 €
2158	Broyeur végétaux mobile – Destiné aux composteurs partagés	5 000 €
		<i>123 890,20 €</i>
21758	Déchèterie STEENBECQUE Bungalow agents	11 100 €
21758	Déchèterie STEENBECQUE Local aux normes DDS avec rétention et éclairage	40 000 €
21758	Déchèterie ESTAIRES Bungalow agents	11 100 €
21758	Déchèterie BAILLEUL Collecte Amiante, conteneur stockage du matériel	5 100 €
		<i>67 300 €</i>
21838	Ordinateur avec écran – Bureaux administratifs	1 250 €
		<i>1 250 €</i>
21848	2 Armoires service gestion des agents polyvalents	1 100 €
		<i>1 100 €</i>

2188	Dispositif d'alerte « Travailleur isolé »	
2188	Colonne à verre PAV – Commande annuelle	12 000 €
2188	Composteurs pour 20 sites de compostage partagé	60 532,50 €
2188	Composteurs pédagogiques 300L et 150L	4 125,34 €
		78 657,84 €
2315	Nouvelle Déchèterie HAZEBROUCK – Lancement travaux	100 000 €
2315	Nouvelle Déchèterie MERVILLE – Lancement travaux	100 000 €
2315	Site de STRAZEELE Echelle à crinoline – accès au toit	12 000 €
2315	Site de STRAZEELE Débourbeur déshuileur – aire de lavage	5 000 €
2315	Site de STRAZEELE Aménagement plateforme haut de quai	80 000 €
2315	Site de STRAZEELE Remplacement RIA	800 €
2315	Site de STRAZEELE Remplacement éclairage intérieur bureaux et sanitaires	10 000 €
		307 800 €
2317	Déchèterie EBBLINGHEM Mise en conformité bassin et vanne	22 000 €
2317	Déchèterie EBBLINGHEM Alarme séparateur aire de lavage bacs	576 €
2317	Déchèterie EBBLINGHEM 2 Eclairages extérieur avec mat	2 500 €
2317	Déchèterie STEENBECQUE Terrassement de l'agrandissement	17 000 €
2317	Déchèterie STEENBECQUE Dalle béton pour le local DDS	10 000 €
2317	Déchèterie STEENBECQUE 5 Eclairages extérieur solaire avec mat	10 000 €
2317	Déchèterie NIEPPE Mise aux normes garde-corps	40 000 €
2317	Déchèterie NIEPPE Clôture grillagée espace DDS et DEEE	10 000 €
2317	Déchèterie NIEPPE Aménagement d'une plateforme béton - nouveaux quais	40 000 €
		152 076 €
<b>INVESTISSEMENT 2024</b>		<b>806 938,04 €</b>

## Financement des investissements

Cette année, le montant prévisionnel des équipements et travaux d'investissement à réaliser est arrondi à **807 000 €**, comprenant **200 000 €** pour le lancement des travaux de construction des nouvelles déchèteries d'Hazebrouck et de Merville ainsi que **71 060 €** d'études pour ces projets.

Le CFU 2023 présente un besoin de financement en section d'investissement : RAR de Dépenses **70 669,79 €**.

Le remboursement du capital des emprunts s'élevant en 2024 à **469 536,80 €**, le montant total des dépenses d'investissement est estimé à **1 276 474,84 €**.

Considérant que la construction des déchèteries n'a pas débuté en 2023 et qu'elle ne débutera potentiellement que fin 2024 ou début 2025, le coût de ces travaux de construction étant estimé à environ **4 000 000 €** pour les deux sites sans possibilité de financement autre, il conviendra de recourir à l'emprunt en 2025.

La dotation aux amortissements est estimée à **455 000 €**. Cette dotation est majorée en raison du passage à la M57 avec désormais un amortissement obligatoirement proratisé dès la date de mise en service du bien.

### **3 - Prévisions pluriannuelles**

Ces informations nous permettent d'évaluer le coût prévisionnel des futurs constructions et aménagements à entreprendre dans les différents sites et de proposer cet échéancier prévisionnel des travaux de 2024 à 2026.

<b>Investissements</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Investissements et travaux divers	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Achat de bacs Conteneurisation	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Véhicule utilitaire	-	40 000 €	-
Commande annuelle de PAV verre	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Strazeele : TGR bâtiment et site	110 000 €	10 000 €	10 000 €
Déchèterie Steenbecque : divers travaux	68 100 €	16 000 €	- €
Déchèterie Merville : Etudes et Travaux	149 680 €	1 548 181 €	244 467 €
Déchèterie Hazebrouck : Etudes et Travaux	161 929 €	2 094 500 €	325 500 €
Contrôle d'accès déchèteries	- €	- €	115 000 €

## IV – GESTION ET DEPENSES DU PERSONNEL

### A – LES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le



ID : 059-255900573-20240219-D2\_2024-DE

FILIERES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES	TABLEAU DES EFFECTIFS SMICTOM des Flandres			
	Au 01/08/2021 Délibération du 21/06/2021	Au 01/01/2022 Délibération du 22/11/2021	Au 01/07/2022 Délibération du 20/06/2022	Au 01/07/2023 Délibération du 26/06/2023
Directeur Général des Services	1	1	1	1
Attaché territorial principal	1	1	1	1
Ingénieur territorial principal	0	0	1	1
Ingénieur Territorial	1	1	1	1
Technicien Territorial	0	1	1	1
Adjoint Administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	0	0	1	2
Adjoint Administratif	6	6	6	6
Agent de maîtrise principal	1	1	1	1
Agent de maîtrise	0	1	1	1
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	7	7	11	11
Adjoint technique	22	22	22	22
<b>Années</b>				
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Agents remplacement et/ou accroissement activités au 31/12 N-1	1	2	2	4
Agents en poste au 31/12/N-1	29	33	34	38

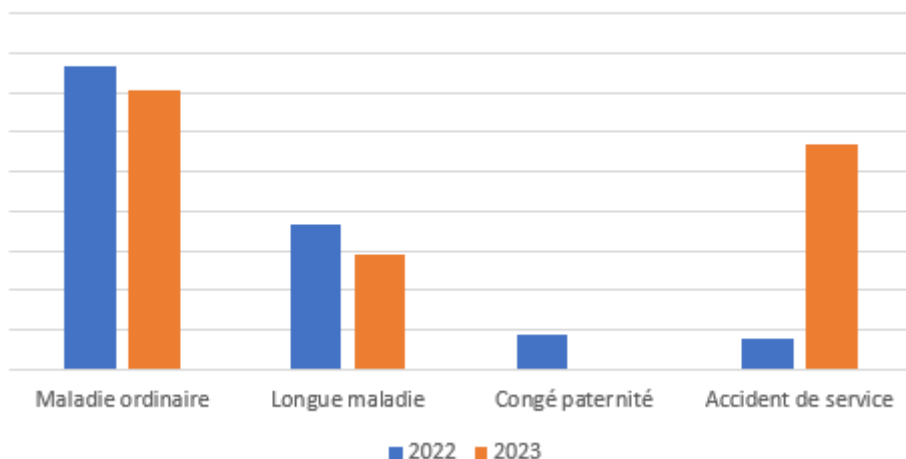
### B – LE TEMPS DE TRAVAIL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément à la réglementation, l'organisation du temps de travail des agents a été modifiée et établie sur la base de l'obligation de travail à 1607 heures annuelles. Les agents travaillent désormais 36h30 hebdomadaires, et bénéficient de 9 jours de RTT.

## C - L'ABSENTEISME

	Maladie ordinaire	Longue maladie	Congé paternité	Accident de service
<b>2022</b>	769 jours	365 jours	86 jours	77 jours
<b>2023</b>	708 jours	288 jours	0 jour	568 jours

### Absentéisme



## D - LES CHARGES DE PERSONNEL

EVOLUTIONS DE CHARGES DE PERSONNEL			
DEPENSES 012	2021	2022	2023
6218 - Personnel extérieur	6 012,51 €	11 744,00 €	7 780,46 €
641 - Rémunérations	966 850,22 €	1 023 515,16 €	1 123 934,26 €
6332-6, 6451-3-4 - Charges	299 084,69 €	375 757,83 €	425 323,62 €
6455 - Assurances du personnel	118 360,00 €	62 447,27 €	78 094,61 €
6475 - Médecine du travail	536,40 €	384,01 €	2 975 €
Autres charges de personnel	10 346,50 €	8 964,00 €	9 462 €
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>1 401 190,32 €</b>	<b>1 482 812,27 €</b>	<b>1 647 569,95 €</b>
<b>Variation</b>	194 717,23 €	81 621,95 €	<b>164 757,68 €</b>
<b>%</b>	16,14%	5,83%	<b>11,11%</b>

Il faut prendre en compte pour 2023 :

- Besoin saisonnier important soit 6 saisonniers dont 3 saisonniers ayant effectués 1 mois, 2 saisonniers ayant effectués 2 mois et 1 saisonnier ayant effectué 3 mois répartis sur la période de mai à septembre 2023 dans différentes déchèteries.

- 1 agent de déchèterie en Congé Longue Maladie jusqu'à mi-temps thérapeutique, nécessitant le recrutement d'un
- 1 technicien en accroissement d'activité formé et sensible au compostage individuel et collectif. A la fin de sa période de 9 mois, le technicien a été remplacé.
- Au 31 décembre 2023, l'effectif comprend 2 agents de remplacement et 2 agents d'accroissement d'activités.
- Les revalorisations de la valeur du point indiciaire au 1<sup>er</sup> mai et au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Il faut aussi considérer comme chaque année :

- La continuité de la mise en œuvre du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) avec revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C, engendrant un reclassement pour la majorité des agents du Syndicat.
- La revalorisation du montant du traitement minimum garanti avec révision de la l'indice minimum de rémunération des agents territoriaux de catégorie C effectif.

Aussi en 2023, les charges de personnel ont évolué en partie par l'augmentation de la valeur du point.

## **D – LES AVANTAGES**

- Subvention versée à l'Amicale du personnel
- Adhésion à Plurélya : prestations sociales diverses pour les actifs.
- Participation employeur de 15 € sur justificatif d'adhésion à une mutuelle labellisée,
- Participation employeur de 15 € sur justificatif d'adhésion à une prévoyance labellisée.
- 13<sup>ème</sup> mois versé par moitié en juin et décembre de l'année.

## **V – SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC)**

### **Contrôle Hiérarchisé de la Dépense (CHD)**

Depuis plusieurs années, le Service de gestion comptable (SGC) a mis en place un contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD). Le CHD repose sur des contrôles plus ciblés et mieux organisés, fondés sur une analyse des risques liés au mandatement, effectuée par le comptable.

Les résultats de ce contrôle permettent de dresser un bilan de la qualité du mandatement pour l'exercice en mettant, le cas échéant, l'accent sur les erreurs les plus fréquemment rencontrées pour chaque nature de dépense.



Nombre de lignes de mandats émises :	2 100
Nombre de lignes de mandats contrôlées :	1 298
Nombre d'erreurs :	9 soit 0,69%
Délai global de paiement :	15,25 jours

Le motif des erreurs :

Domiciliation bancaire absente ou erronée	3
Erreur d'imputation comptable	1
Insuffisance pièce jointe	1
Liquidation erronée (TEPS)	1
Autre motif	3

Pour résumer, le délai global de paiement représente le délai moyen entre la date de réception de la facture au SMICTOM des Flandres et la date de paiement par le SGC. Ce délai est au maximum de 30 jours ; au-delà le fournisseur est en droit de réclamer des intérêts moratoires. Ce délai moyen a été de 15,25 jours en 2023.

Le TEPS (taux d'erreur patrimoniales significatives) représente les erreurs impactant directement le budget. Un TEPS supérieur à 3% indique un niveau de mandatement dégradé et entraîne une sévérité des contrôles effectués. Avec un mandat concerné pour 235,21 €, ce taux a été de 0,08% en 2023.

En 2024 les deux objectifs d'amélioration du contrôle hiérarchisé de la dépense seront de diminuer le délai global de paiement à 13 jours et éviter les erreurs patrimoniales pour un TEPS à 0%.

### **Compte Financier Unique (CFU)**

L'expérimentation du CFU remplaçant le CA (Compte Administratif) et CG (Compte de Gestion) dès 2023. Le CFU a pour principal but de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

### **VI - CONCLUSION**

Le coût prévisionnel 2024 sera en légère augmentation en rapport au définitif 2023 en raison de l'augmentation des indices de révision des différents marchés. De même, toute dépense contractuelle est aujourd'hui impactée par la situation de crise économique tant sur le coût des matières premières, que sur le coût de l'énergie ou du transport.

Les services devront aussi relancer le marché des assurances, celui des déchèteries, celui de la maîtrise d'œuvre pour la déchèterie de Merville et celui de la fourniture des points d'apport volontaires du verre. Ces nouveaux marchés auront un impact financier pour le SMICTOM.

-----